

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des spectacles – Maison du Peuple – Place Jean Moulines à Lezoux, après convocations légales en date du 24 septembre 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Sylvie ROCHE	M. Antoine LUCAS
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

- M. Patrick GIRAUD (à Mme Julie MONTBRIZON)
- M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)
- Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Absent :

Mme Claire GATTI

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ENVIRONNEMENT – CONTRAT TERRITORIAL LITROUX/JAURON – CHOIX
DES PRESTATAIRES POUR LES ETUDES PREALABLES**

ENVIRONNEMENT – CONTRAT TERRITORIAL LITROUX/JAURON – CHOIX DES PRESTATAIRES POUR LES ETUDES PREALABLES

- Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite Loi “MAPTAM”), notamment ses articles 56 à 59 ;
- Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi “NOTRe”), notamment ses articles 64 et 76 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;
- VU les statuts de la communauté de communes Entre Dore et Allier, modifiés par délibération du 07/02/2019.

Madame la Présidente rappelle que les rivières Litroux et Jauron figurent, avec la Morge, parmi les cours d’eau les plus sensibles dans le Puy-de-Dôme. Dans ce cadre, la DDT a piloté en 2012, un état des lieux et une liste d’actions envisageables, afin d’inciter les communautés de communes Billom-St Dier-Vallée du Jauron et Entre Dore et Allier à initier une démarche de Contrat Territorial.

Un contrat territorial (CT) est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il permet d’intégrer l'ensemble des enjeux locaux et peut concerner une ou plusieurs thématiques. Son échelle d'intervention concerne le bassin versant. La démarche de Contrat Territorial, est actuellement composée d’une phase d’élaboration (2 ans) et de deux phases opérationnelles (3 ans chacune).

Suite au transfert de la compétence GEMAPI, le Préfet a enjoint, en décembre 2017, les Communautés de Communes Entre Dore et Allier et Billom communautés à agir conjointement pour améliorer l’état de ces cours d’eaux. Un technicien rivière, Arthur HADDOU a donc été recruté, depuis le mois de mars 2020, afin d’élaborer un dossier de présélection afin d’obtenir des financements pour la phase d’élaboration du Contrat Territorial.

Dans le cadre de l’élaboration du contrat territorial Litroux/Jauron, Billom Communauté a lancé un appel d’offres pour trois études. Ces dernières ont pour objectifs de participer à l’amélioration des connaissances des deux bassins versants.

L’appel d’offres était découpé en trois lots :

- Lot 1 : Prélèvement et analyse de la qualité de l’eau des bassins versants du Litroux et du Jauron et interprétation des résultats
- Lot 2 : Étude hydrologique – adéquation besoins/ressources dans les bassins versant du Litroux et du Jauron
- Lot 3 : Études sur les pratiques agricoles des bassins versants du Litroux et du Jauron et de leurs influences sur l’état des masses d’eaux du territoire

Tableau des candidatures :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Bureau d'études candidat	<p>-TERRANA Laboratoires d'analyse pour la santé publique (Lempdes, 63)</p> <p>-Aquabio Coopérative d'expert en écologie aquatique (Cournon d'Auvergne, 63)</p> <p>-ATHOS Environnement (Clermont-Ferrand,63)</p> <p>-Eurofins Hydrologie (Moulins, 03)</p>	<p>-CESAME Etudes & Conseil en Environnement (Fraisses, 42)</p> <p>-IDDRE Développement Durable, Développement Rural, Environnement, (Egliseneuve près Billom, 63)</p>	SCE Aménagement & Environnement (Bron, 69)

Les offres ont été jugées sur plusieurs critères et une note a été attribuée à chaque bureau d'études. Le prix de la prestation représente 40% de la note finale et les critères techniques 60%.

Les critères techniques ont été évalués sur :

- Le nombre de jours passés sur le terrain
- La méthodologie de terrain
- Les techniques d'analyses en laboratoire (pour le lot 1)
- La méthode analytique
- La gouvernance et les relations avec la population du territoire
- Les formes de réunions publiques et d'information des habitants
- Les délais de traitement des données
- Les formes de la restitution (fiches synthétiques, rapports, cartes, tableaux, etc)

Après consultation et analyse des offres, il est proposé de retenir trois bureaux d'études suivants :

Lot 1 : **TERRANA** Laboratoire d'analyse pour la santé publique

Lot 2 : **CESAME** Études & conseil en Environnement

Lot 3 : **SCE** Aménagement & Environnement (il est seul à avoir répondu au marché mais il remplit tous les critères et peut donc être retenu).

Les lots représentent à eux trois **167 792€** répartis comme ci-dessous :

- 67 674 € pour le lot 1,
- 40 463 € pour le lot 2,
- 59 655 € pour le lot 3.

D'autre part, l'agence de l'eau Loire Bretagne subventionne ses études à hauteur de 70% et le conseil départemental à hauteur de 10% (seulement pour les lots 1 et 2) soit 7 % du montant total. Le reste est à la charge des deux EPCI est de 39 524€ soit **19 762€ pour chaque ECPI**.

Nature	Montant HT	Nature des recettes		
Étude lot 1	67 674 €	Subvention Agence de l'eau Loire-Bretagne (<i>pour les 3 lots</i>)	70%	117 454 €
Étude lot 2	40 463 €	Conseil départemental (<i>Lot 1 et 2</i>)	10% <i>Soit 6.45% du montant total</i>	10 814 €
Étude lot 3	59 655 €	Autofinancement des EPCI (totalité des études)	23.55 %	39 524 €
Total HT	167 792 €	167 792 €		

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- de valider l'attribution des marchés d'études qui sera réalisée par Billom communauté
- de valider les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 06 octobre 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.